

LAVERCANTIERE

INFORMATIONS



Parvis créé, devant la porte latérale nord de l'église, lors de la réalisation des travaux d'aménagement du bourg. Il permet un accès de plain-pied à l'église.

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON

BILAN ET PERSPECTIVES DEBUT 2011.

Les occasions d'être informé sont certes nombreuses dans notre commune.

La vie associative est riche. On s'y rencontre, on y échange.

Les informations municipales importantes vous sont communiquées en temps voulu par un petit mot écrit distribué dans les boîtes aux lettres.

Les manifestations et rencontres diverses nous permettent d'échanger sur les questions relatives à la vie publique.

Chaque année, au nouvel an, la municipalité vous invite à une rencontre amicale à laquelle vous répondez assez nombreux. A cette occasion vous pouvez avoir un petit compte rendu de l'actualité municipale et intercommunale. Notre Conseil Général, invité, nous donne chaque fois quelques informations relatives à la politique départementale.

Toutefois en raison des rigueurs de l'hiver et de diverses indisponibilités, seulement une soixantaine d'entre nous sont présents (soit sur 275 habitants guère plus de 1 sur 5).

Pour que vous puissiez avoir connaissance des informations données à cette occasion dans le cadre du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour l'année à venir, il a paru plus simple de vous donner ci-après l'intégralité du texte de l'intervention prononcée à l'occasion de ce début d'année 2011.

Lavercantière, le 23 janvier 2011

Vœux de la municipalité prononcés par Monsieur Gilles VILARD, Maire.

Monsieur le Conseiller Général,
Mesdames et messieurs les élus,
Chers amis,

Merci à vous tous d'avoir répondu à l'invitation du Conseil municipal pour cette rencontre de début d'année.

Je vais d'abord, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2011. Que la santé soit au rendez-vous, que vous réussissiez dans vos projets professionnels et personnels et que vous trouviez du bonheur dans toutes vos activités, auprès de votre famille, de vos amis et plus généralement au sein de notre commune.

Comme chaque année, les vœux ont été présentés la veille de Noël aux personnes qui ont plus de 70 ans accompagnés d'un petit cadeau lors d'une distribution, faite cette année, sous la neige, au domicile des bénéficiaires.

Ce sont dix couples, plus neuf hommes et quatorze femmes qui ont reçu ce cadeau. Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à cette action, en particulier l'entreprise BARGUES, le commerce le Quercy Bourian, la Bibliothèque et le bureau d'aide sociale de la commune.

Sur le plan démographique en 2010 on a eu la chance d'enregistrer 3 naissances et un mariage, mais malheureusement il y a eu 4 décès. Le solde naturel est donc négatif d'une personne. Les mouvements de population ont été comme les autres années très importants.

Un comptage approximatif nous indique qu'environ 18 personnes ont quitté la commune et qu'environ 24 sont arrivées. Le solde migratoire serait donc de 6 personnes. Le solde global qui ressort de la réunion des deux soldes soit $6-1=5$ personnes.

L'année dernière je vous annonçais que nous étions entre 270 et 275, cette année nous serions entre 275 et 280. En fait, quelques maisons nouvelles ont été habitées et cela compense les départs qu'il a été difficile de remplacer par des familles aussi nombreuses. Le locatif joue toujours un rôle important puisqu'il y a environ 82 locataires dont 26 dans des logements communaux.

Il est important de vous préciser que depuis la disparition des recensements généraux, le chiffre officiel de la population est réévalué tous les ans à l'aide de moyennes. La population officielle de notre commune qui nous a été notifié en 2011 est de 256 habitants. Nous n'étions qu'à 252 en 2010. S'agissant de notre gestion de la vie communale, nous avons dû achever les dossiers financiers de l'aménagement du bourg. Il n'était pas possible d'aller plus vite car nous ne percevons le remboursement de la TVA que deux ans après avoir payé les factures.

Par ailleurs divers organismes ont eu du mal à solder leur promesse de subvention. Nous avons maintenant établi le décompte définitif. Nous avons obtenu globalement 55 % de subvention. Les travaux concernant l'assainissement sont dans un budget autonome. Les emprunts relatifs à l'assainissement sont remboursés par une taxe payée avec la consommation d'eau. Par contre les emprunts relatifs aux autres travaux sont dans le budget général.

Les loyers des appartements loués nous remboursent une grande partie de ces emprunts.

Il est vrai que tant d'investissement en une seule fois c'est énorme, mais il vaut mieux l'avoir fait car les subventions s'amenuisent, quand elles ne disparaissent pas et, par ailleurs, quand on voit les difficultés qu'on rencontre pour monter les dossiers administratifs et pour réaliser matériellement les travaux, on se réjouit d'avoir fini et de n'avoir pas à continuer de nouvelles tranches pendant des années et des années. Il faut aussi savoir que par tranches les travaux auraient été plus coûteux et nous aurions eu notre bourg dans un piteux état de chantier, plus ou moins actif, pendant toute cette période.

Maintenant nous sommes tranquilles du côté des gros travaux, nous nous consacrons à l'entretien du patrimoine communal. C'est ce que nous avons fait en 2010, en achevant la réparation du toit de l'église de Lavercantière et en restaurant les appartements loués. Grâce à l'aide de Jean Pierre BALMES, de la communauté de communes, nous avons commencé à restaurer le local acheté à la famille LEMOINE. Nous allons aussi restaurer l'escalier qui monte au-dessus de la nef de l'église.

Il conviendra aussi que nous achevions la fermeture de la cour de l'école. Nous avons déjà acheté le bois nécessaire. Nous avons aussi fait quelques réparations sur du mobilier à l'église (statues et tableau). Nous allons acheter également un défibrillateur cardiaque par l'intermédiaire de l'association des élus du Lot, qui nous assurera la maintenance et la formation. Il faut remercier l'entreprise BARGUES qui s'est dotée d'un tel équipement et qui accepte en attendant de le mettre à notre disposition en cas de besoin. Si nécessaire n'hésitez pas à aller chercher très rapidement cet appareil.

Comme au cours des années passées, en 2010, nous avons dû nous battre pour défendre les services publics qui ont tendance à nous être enlevés.

Les raisons d'économies avancées ne sont pas toujours réelles. Ces économies sont, quoiqu'il en soit minimes, par contre nous, nous payons par nos frais de déplacements et par un isolement croissant alors que nos populations augmentent en nombre et en besoins, notamment pour les jeunes et les personnes âgées.

Je ne vais pas énumérer tous nos combats, je citerai les interrogations que nous avons sur les hôpitaux, la gendarmerie, toujours sur les trains, malgré le gain de dix arrêts sur les 15 supprimés, grâce à notre lutte. Aujourd'hui c'est l'école qui est menacée avec la suppression de 21 postes d'enseignants dans le Lot. C'est un retrait d'enseignants qui ne s'est jamais vu, qui va mettre beaucoup de secteurs en difficulté, notamment en zone rurale et plus particulièrement sur notre propre regroupement pédagogique.

Je voudrais maintenant remercier tous les membres des associations communales ou intercommunales pour tous les efforts d'animation qu'ils ont consentis en 2010. Le comité des fêtes pour toutes les manifestations tant à Rampoux qu'à Lavercantière qui ont obtenu un beau succès. Le repas du 11 novembre, initiative nouvelle très agréable, est à signaler et j'aimerai bien qu'il soit pérennisé.

Les autres associations, société de chasse, parents d'élèves, la bibliothèque, exercent leurs activités avec un excellent esprit et animent notre vie communale. Le groupe d'occitanistes organise des cours de langue et régulièrement des soirées d'initiation à la danse dans une atmosphère des plus accueillante.

La gymnastique douce et le théâtre développent aussi leurs activités avec régularité et sérieux.

Nous comptons essentiellement sur les associations pour développer la vie sociale et culturelle de la commune, c'est pourquoi nous sommes très attentifs à ce qu'elles font, les encourageons et les remercions de leurs efforts.

Merci aussi à toutes les entreprises agricoles, artisanales, commerciales, industrielles ou libérales pour leur dynamisme et pour la richesse qu'elles créent en offrant des emplois, en investissant et en augmentant l'attractivité de notre commune.

Il faut remercier également les employés communaux pour le travail qu'ils réalisent au quotidien au service de la collectivité et enfin remercier pour leur engagement les élus municipaux, communautaires et notre conseiller général pour leur action pour notre commune.

En 2010, la communauté de communes est intervenue sur notre commune en assurant le programme annuel de voirie. Elle développe bien sûr ses activités sur l'ensemble du territoire communautaire. Le 26 mai 2010, nous avons inauguré, le centre de distribution postal de Salviac et l'agrandissement du centre de loisirs de Dégagnac. Ce centre, très bien dirigé par son directeur, et animé par une équipe dynamique, obtient d'excellents résultats. De nombreux enfants de notre commune le fréquentent.

Le jardin pédagogique, ouvert aux écoles, aux centres de loisirs et aux adultes, a offert de très nombreuses animations et se développe grâce à une équipe de bénévoles très dévoués.

Les services et animations offerts par la communauté de communes ont été assurés avec succès en 2010 et le seront pour 2011. On peut citer à ce titre Les Estivales Occitanes, qui ont vu un record avec 160 stagiaires en 2010 et qui vont accueillir en 2011 le Béarn. Les expositions à la maison communautaire, le téléthon, le marché aux livres anciens, le marché de Noël, la fête des plantes à l'Abbaye Nouvelle ...etc....

La Cyberbase est toujours à votre disposition à salviac, dans le même local un espace d'accès aux services publics est à votre disposition, n'hésitez pas à y aller, la responsable vous accueillera et vous guidera dans vos démarches cela peut éviter de vous déplacer vers GOURDON ou CAHORS.

A compter de ce mois ci, le service de transport à la demande est remis en place, une information va vous être envoyée. S'agissant des secteurs mal desservis par Internet, il est toujours possible d'obtenir une aide pour la pose d'une antenne parabolique. En 2010, le Conseil Général a mis en place une étude pour la desserte du département en très haut débit, notamment par la fibre optique. Nous sommes associés à cette démarche qui va aboutir à un schéma départemental en 2011.

La communauté de commune a créé un site internet. Vous pouvez y accéder en tapant cc-Pays de salviac.fr.

Comme je vous l'annonçais l'année dernière, une médiathèque intercommunale va être construite. Nous venons d'obtenir toutes les subventions, l'appel d'offre est en cours, les travaux doivent commencer en avril à l'ancien presbytère de Salviac.

Les sondages qui ont été réalisés sur le site archéologique des Plantades vont nous permettre de délimiter le secteur à protéger. La mise en valeur se fera plus tard.

Des travaux très importants ont été réalisés à l'Abbaye Nouvelle tant à l'extérieur pour la consolidation du site, qu'à l'intérieur pour l'ouverture de la salle basse au public. L'extérieur devrait être terminé en 2011 et un projet d'aménagement définitif de l'intérieur doit être monté très bientôt. Je dois vous dire aussi que la communauté de communes travaille à un projet de maison médicale à Salviac. Ce projet est momentanément gelé par le départ d'un des deux médecin. Dès qu'un autre médecin sera trouvé, le projet sera poursuivi.

Enfin la communauté de communes a accepté de modifier ses statuts pour prendre en charge le projet de complexe socio-culturel que nous avons monté entre les communes de Rampoux et Lavercaillère grâce au SIVU des Bories.

En effet, maintenant beaucoup de subventions ne peuvent être attribuées qu'aux communautés de communes. Nous avons donc pu grâce à la communauté présenter notre projet dans le cadre des Pôles d'excellence ruraux.

Nous allons avoir une réponse sans tarder. Quoiqu'il en soit, notre projet étant jugé très bon localement et le dossier particulièrement bien monté, si la réponse n'est pas favorable, nous irons rechercher d'autres subventions.

L'année dernière, à l'occasion des vœux je vous parlais déjà de la réforme des collectivités territoriales avec ses deux volets, l'incertitude du financement de nos collectivités suite à la suppression de la taxe professionnelle et les projets de regroupement des communautés de communes. S'agissant du financement, c'est très compliqué, on n'y voit pas très clair. Il faut faire confiance à la sagesse qui veut qu'on ne nous laisse pas sans rien, mais malheureusement on voit bien que les aides se réduisent. La prudence doit être plus que jamais de rigueur.

Pour le regroupement des communautés de communes, la loi est passée en fin d'année qui porte le minimum à 5000 habitants, nous obligeant à un regroupement.

Dans cette perspective nous avons beaucoup travaillé, au niveau de la communauté elle-même et avec les conseils municipaux. Ces travaux nous ont permis d'arriver à une proposition à la quasi-unanimité pour une fusion des communautés de CAZALS et de SALVIAC au 31-12-2011. Cette nouvelle communauté à taille raisonnable doit nous permettre une certaine mutualisation des équipements et du personnel et malgré tout nous permettre aussi de conserver une proximité qui nous paraît nécessaire pour rester efficace et maintenir une expression démocratique à laquelle nous sommes tous très attachés. La réalisation de cette fusion constitue un des chantiers de 2011 qui s'avère difficile car d'autres voudraient venir nous obliger à prendre des options que nous ne voulons pas.

Nous avons l'habitude de défendre nos convictions, nous ne manquerons pas de le faire.

Beaucoup de travail nous attend tant au niveau de la commune qu'à celui de la communauté, nous comptons sur nos forces mais aussi sur votre aide.

Bon courage et bonne année à tous.

ETAT CIVIL 2006

Naissances :

Le 8 Mai 2006 : de Coralie, Marcelle VARLET à TOULOUSE Fille de Mireille SEMBEILLE et de Gilbert VARLET domiciliés à Pech Damié.

Le 16 Mai 2006 : de Suzanne, Eloïse CROCQUEVIEILLE à CAHORS Fille de Carole Janine Marie Louise TESSIER et de Laurent Alain CROCQUEVIEILLE domiciliés au bourg.

Le 7 Septembre 2006 : de Pryscillia, Claudine, Fanny IANNUCELLI à CAHORS Fille de Stéphanie Idalina Christelle FRANCISCO et de Pierino Pierre Claude INNACELLI domiciliés au bourg.

Le 16 Septembre 2006 : de Iohann, Jason, Lucca BONNAMY à CAHORS Fils de Nathalie MUSSOTTE et de Lional BONNAMY domiciliés à Nauval.

Le 7 Décembre 2006 : de Solène, Jade, Célia GUITOU à SARLAT Fille de Céline DUPUIS et de Thomas Maurice Alain GUITOU domiciliés à FOURMAGNAC.

Mariages :

Le 22 Juillet 2006 : de Céline MOULENE et Jérôme Sylvain GUITOU.

Le 29 Juillet 2006 : de Isabelle, Claudine BADOUREAUX et de Serge, Martin, Can MUSQUIN.

Décès :

Le 23 avril 2006 : de Maurice CURNAC demeurant au Souc né le 1-08-1922.

ETAT CIVIL 2007

Naissances :

Le 9 Mars 2007 : de Axel Aymeric GUITOU à CAHORS Fils de Céline MOULENE épouse GUITOU et de Jérôme Sylvain GUITOU domiciliés à Lourtail.

Le 9 Mars 2007 : de Mathis DUSSEAU à SARLAT Fils de Laëtitia Danielle REYNES et de Franck DUSSEAU domiciliés au Salès hauts

Le 5 Avril 2007 : de Sullyvan-Louis, Sylvain, Joffre IMARRE à CAHORS Fils de Christel Catherine PRUVOT épouse IMARRE et Jean-Sully IMARRE domiciliés au Salès hauts

Le 9 Mars 2007 : de Alan Jonathan Chade FACHADA à SARLAT Fils de Brigitte TRIVIS et de Frédéric FACHADA domiciliés à Nauval.

Le 20 Juin 2007 : de Aurélien TAILLEFER à CAHORS Fils de Béatrice MOULENE épouse TAILLEFER et de Sébastien Robert TAILLEFER domiciliés à Fourmagnac.

Décès :

Le 8 Mars 2007 : de Renée MENAUGES veuve GIMBERT Alfred domiciliée à les Marinios.

Le 10 Mai 2007 : de Fernande, Solange, Bernadette LACAM épouse GALAN Marcel domiciliée à Fontaraby.

Le 5 Juin 2007 : de Yves BAZILLOU domicilié au bourg.

Le 12 Juillet 2007 : de Irène Juliette CAMBON veuve CURNAC Maurice domiciliée au Rat.

Le 19 décembre 2007 : de Robert, Patrick ROQUES domicilié à Montsalvy.

ETAT CIVIL 2008 :

Naissances :

Le 2 Juin 2008 : de Luc Joseph LITOBARSKI à CAHORS Fils de Christine GWEN BRINKLEY et de Stephan LITOBARSKI domiciliés à Courtès.

Le 28 Juillet 2008 : de Fabien Julien GUITOU Fils de Céline Dupuis et de Thomas Maurice Alain GUITOU domiciliés à Fourmagnac.

Mariage :

Le 2 août 2008 : de Edwige, Ida BADOUREAUX et de Eric Claude CHAUVELOT.

Décès :

Le 15 Février 2008 : de Marcelle LACAZE veuve de Paul Paulin SOULAYRES domiciliée à Bourriays.

Le 27 Juin 2008 : de Michel Pierre BOUCHER à Fourmagnac.

Le 29 Septembre : de Marie Antoinette LAPOUGE veuve de René PENCHENAT domiciliée à Loumenet.

ETAT CIVIL 2009 :

Naissances :

Le 26 Juin 2009 : de Cloé Lilou VENTURETTI à CAHORS Fille de Carine DUPUY et de Lionel Sébastien François VENTURETTI domiciliés à Courtès.

Le 14 Novembre 2009 : de Dorian Samuel GUITOU à CAHORS Fils de Céline MOULENE épouse GUITOU et de Jérôme Sylvain GUITOU domiciliés à Lourtail.

Mariage :

Le 22 août 2009 : de Fabienne Anne Jeanne Léone VERHOEVEN et de Olivier DELRIEU.

Décès :

Le 25 avril 2009 : de Luc André RENAUD domicilié à Les Salès Hauts.

Le 24 Mai 2009 : de Marthe LAURENT épouse Yves Pierre LOISEL domiciliée à Les Salès Hauts.

Le 9 Novembre 2009 : de Germaine Marie BRUNET veuve MOULY Roger domiciliée à La Ville.

Le 20 Novembre 2009 : de Ludovic BESOMBES domicilié à LUZECH.

COMMUNE DE LAVERCANTIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS (réalisé)

	CA 2005	CA 2006	C.A.2007	CA 2008	CA 2009		CA 2005	CA 2006	C.A..2007	CA 2008	CA 2009
DEPENSES						RECETTES					
011 Charg. car. génér.	35.540,44	43.016,23	38.175,92	50.576,89	48.120,16	Total gest des serv.	158.744,44	172.065,80	168.778,33	199.098,09	195.126,09
60 Achat & var. stocks	14.039,43	17.213,94	15.365,66	23.716,82	15.223,85	70 Prod. services & ventes	17.665,34	17.120,12	12.803,49	9.699,52	21.740,89
60223 Fourn atelier						7022 Ventes de bois		8.562,14		1.688,15	1.727,48
60226 Vêtement travail						7031 Concessions cim.	78,00	78,00	65,00	130,00	
6042 Achat prest. serv.						70323 Redevance	161,26	164,68	534,75	173,00	713,00
60611 Eau assainis.		737,20	662,02	2.132,83	177,38	70611 Autres redevances					
60612 Energie électricité	4.828,56	5.501,08	5.131,87	7.515,53	6.057,22	7088 Autres produits					
60622 Carburants	1.870,20	2.642,57	1.836,07	4.209,93	2.573,47	7083 Locations diverses	353,47	353,47	353,47	151,47	151,47
60623 Alimentation	501,53	1.025,96	1.387,09	1.338,26	1.265,36	70871 autres organismes	15.872,41	6.719,18	8.467,11	6.571,77	16.431,15
60628 Autres four non st	815,37	546,54	42,19			70878 Remb. Frais autr	1.200,20	1.242,65	3.383,16	985,13	2.717,79
60631 Fournit. entret.	1.014,53	3.063,69	2.479,61	2.435,57	803,42	72 Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632 Fournit. petit équip.	2.083,95	2.041,09	1.445,13	2.752,13	2.515,67	72 Travaux en régie					
60633 Fournit. voirie	705,22	350,16	657,60	1.067,57	113,22	73 Impôts et taxes	28.049,52	19.686,33	20.855,49	32.797,75	25.597,44
60636 Vêt de travail		106,49	93,43	46,80		7311 Contributions directes	12.479,00	12.352,00	12.904,00	14.781,00	16.404,00
6064 Fournit. administrat.	1.175,68	562,12	1.199,76	1.409,53	575,55	7322 Dot. rurale de solidarité	6.589,00			9.751,00	
6065 Livres cassettes disqu	36,00		27,20	17,60	13,60	7351 Taxe sur l'électricité	328,20				
6068 Autres mat. & fournit.	1.008,39	637,04	403,69	791,07	1.128,96	7338 Autres taxes	1.455,30				
						7381 Taxes additionnelles	7.198,02	7.334,33	7.951,49	8.265,75	9.193,44
61 Services extérieurs	10.687,35	14.643,87	12.696,56	17.580,36	22.795,91						
6135 Locations mobilières	102,25	409,00	634,91	545,36	545,36	74 Dot. subv. participations	74.722,28	94.715,70	98.412,12	108.002,71	101.736,53
61522 Ent. Rép. bâtiments	2.653,38	3.690,93	7.019,22	6.215,58	10.846,01	7411 D.G.F Dot. forf.	72.559,00	73.299,00	79.567,00	79.954,00	82.535,00
61523 Ent. Rép. voies rés.	1.538,68	669,59	1.472,84	1.193,64	763,25	74121 D.G.F Dot. solidarité		7.637,00			9.704,00
61524 Ent. Rép. bois forêts	496,48		1.868,10	368,32		74122 Dotation 2° fraction		10.084,70	9.183,00		
61551 Ent Rép mat. roulant	2.354,80	3.072,66	670,55	4.978,30	1.972,94	742 Dotations élus locaux			2.617,00	2.681,00	
61558 Ent. Rép. autre mat.	303,90	303,90	262,94	418,01	259,55	746 Dot. génér. décentralisation			59,00		64,00
6156 Maintenance	571,74	193,47		561,48		7474 partic Communes			4.727,68	22.922,68	7.358,84
616 Assurances	2.331,72	4.771,55		2.665,67	7.030,55	7478 Partic. autre organis		1.851,00		63,03	
6182 Doc générale tech.	334,40	597,40	768,00	634,00	1.132,90	74831 Attrib. F.N.T.P.					
6184 Divers vers. Form.		935,37			245,35	74833 Compens. titre T.P.	816,52	347,00	320,00	259,00	183,00
62 Autres services extér.	5.569,66	5.979,42	4.541,70	3.749,71	3.775,01	74834 Compens. exo T.F.	310,00	710,00	317,00	693,00	633,00
6225 Indem. comptables	292,63	268,28	268,89	352,86	386,04	74835 Compens. exo T.H.	923,00	787,00	1.362,00	947,00	1.103,00
6226 Honoraires		1.196,00	1.625,36	212,41		7488 Aures attributions	113,76		259,44	483,00	155,69
6227 Frais d'acte et de cont	1.398,00	800,00		97,00	42,00						
6228 Divers honoraires	822,43	1.148,79	54,81	80,82	1.130,35	75 Autres prod. gest. cour.	38.307,30	40.543,65	36.707,23	48.598,11	46.051,23
6231 Annonces et insert.	378,86		50,00	57,41	53,10	752 revenus immeubles	38.145,84	40.543,65	36.707,23	43.728,11	46.051,23
6232 Fêtes et cérémonies	1.126,05	669,65	613,64	852,28	396,91	7551 Excédent budget annexe	158,46			4.870,00	
6248 Transport divers						758 prod. Divers gest cour	3,00				
6261 Affranchissements	846,33	534,20	417,80		380,94	013 Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262 Télécommunications	705,36	1.292,50	1.172,20	1.490,93	1.385,67	6419 Remb. rémunér. pers.					
627 services bancaires			200,00	606,00		6459 Remb. charges					
6281 Concours divers		70,00	139,00			76 Produits financiers	5,41	5,41	5,41	5,41	5,41
62878 Remb de frais						762 Produits des particip					
63 Impôts taxes	5.244	5.179	5.572	5.530	6.325,39	768 Autres Prod. Financ.	5,41	5,41	5,41	5,41	5,41
63512 Taxes foncières	5.244,00	5.179,00	5.332,00	5.530,00	5.705,00	77 Produits exceptionnels	7.741,19	0,00	13.578,56	491,01	10.950,49
637 Autres impôts		240,00				7713 Libéralités reçues.	875,00				
6336 Cotis centre nat. ges	411,16	427,45	482,16	567,41	620,39	7718 Autres prod except.	5.113,19			346,73	4.637,33
012 Charg de personnel	70.763,11	76.667,86	80.329,19	88.392,60	92.183,75	775 Prod cession immo	1.753,00				
6411 personnel titulaire	27.377,48	29.401,18	32.104,99	35.544,81	37.443,82	7788 Autres prod except			13.578,56	144,28	6.313,16
6413 personnel non titul.	24.254,83	26.551,68	25.897,20	26.443,59	27.017,93	TOTAUX	166.491,04	172.071,21	182.362,30	199.594,51	206.081,99
6451 URSSAF	15.386,00	16.676,00	16.796,00	15.182,00	15.824,00	002 Excéd.fonct.reporté	10.556,00	47.619,96	35.028,00		7.078,42
6453 Cotis. retraites	1.745,00	1.889,00	3.500,00	8.586,00	9.137,00	Totaux généraux	177.047,04	219.691,17	217.390,30	199.594,51	213.160,41
6454 Cotis. ASSEDIC	1.552,00	1.715,00	1.669,00	1.644,00	1.992,00						
6456 FNC Suppl. familial	242,00	355,00	362,00	388,00	439,00						
6475 Médecine du travail	205,80	80,00		604,20	330,00						
65 Autr charg. gest. cour	9.016,86	12.028,43	16.963,78	8.894,04	17.994,24						
6521 Part budget annexe			2.000,00								
6531 Indem. maire adj.	4.617,36	5.699,43	5.941,57		6.037,56						
6533 Cotis de retrait		193,00	201,00		204,00						
6535 Formation					328,90						
654 Admission en non val	9,00			245,61							
6554 Contrib. org. regroup.	725,14	2.141,64	1.008,21	1.202,43	4.554,78						
65718 Subv. équip. aut. org.											
6558 Autres contrib. Oblig			3.000,00	5.320,00	5.325,00						
65735 Subv. CCPS débr											
6574 Subv fonct pers priv.	3.665,36	3.909,00	4.736,00	2.049,00	1.478,00						
65748 Subv. fonct. pers priv											
658 Charg div de gest cour		85,36	77,00	77,00	66,00						
66 Charges financières	8.879,93	8.457,31	13.466,17	30.770,90	30.244,13						
6611 Intérêts/ emprunts	8.879,93	8.457,31	11.993,67	28.847,15	25.214,63						
6615 Intérêt/ Cptes Ct			1.472,50	1.743,75							
6618 Autres charg. financ.				180,00	5.029,50						
67 Charg. except.	4.815,78	0,00	68,03	13.314,25	0,00						
67441 Partic. budget annex	3.062,00										
675 Val comp immo cédées	1.532,00										
6711 Charg except int mor			68,03		175,00						
678 Autres charges except	221,78				13.139,25						
022 Dépenses imprévues											
TOTAUX	129.427,28	140.597,28	149.485,25	192.516,09	188.542,28						
Virement sect. investis.											
Totaux généraux	129.427,28	140.597,28	149.485,25	192.516,09	188.542,28						
Excédent ou déficit	47.619,76	79.093,89	67.905,05	7.078,42	24.618,13						

BUDGETS D'INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements et des financements ont été réalisés comme suit :

Les opérations relatives aux travaux d'aménagement du bourg qui sont présentées ci-après, par année, avec le budget général font l'objet d'un tableau récapitulatif qui présente l'opération dans sa globalité

En 2006 :

Investissements :

Remboursements d'emprunts :	17 483,91
Frais d'études	16 144,17
Travaux : Divers :	262,88
Maisonnette Liot :	2 957,12
Mairie :	989,33
Travaux aménagement du bourg : Réseaux :	2 188,27
Electricité :	13 855,80
Voirie :	24 534,80
Pluvial :	3 246,74

Financement :

Subventions obtenues :	26 160,49
Emprunt :	612,00
Le complément a été autofinancé.	

En 2007 :

Investissements :

Remboursement d'emprunts :	18 058,46
Divers petits travaux et équipements	11 120,75
Travaux bourg : Eclairage :	75 278,75
Pluvial :	71 114,92
Electricité :	77 845,53
Téléphone :	4 476,53
Adduction d'eau :	40 650,03
Travaux granette Liot :	56 256,28
Travaux maison Philip :	7 820,61

Financement :

Subvention Etat :	3 495,00
Subvention département :	5 568,00
Autres subventions :	3 978,00
Emprunt :	264 180,00
Le complément a été autofinancé.	

En 2008 :

Investissements :

Remboursement d'emprunts :	39 521,77
Divers petits travaux et équipements	4 441,15
Travaux bourg : Eclairage, aménagements, voirie:	268 104,24
Revêtement voirie :	164 941,00
Electricité :	970,55
Adduction d'eau :	12 968,52
Travaux grangette Liot :	10 724,21
Travaux maison Philip :	6 219,33
Adduction d'eau :	8 217,09
Achat bâtiment Grégoire :	70 000,00

Financement :

Subvention d'Etat :	11 241,00
Subvention Région :	58 770,00
Subvention département :	26 478,00
Autres subventions :	26 611,26
Participation Communauté de communes (voirie)	182 903,63
Emprunt :	335 727,99

En 2009 :

Investissements :

Remboursement d'emprunts :	35 165,82
Divers petits travaux et équipements :	1 865,46
Travaux bourg : Eclairage public :	1 554,80
Téléphone :	42 588,85

Financement :

Subvention département :	46 351,24
Autres participations financières :	4 351,48
Emprunt :	60 537,07

COMMUNE DE LAVERCANTIERE

ASSAINISSEMENT ET AMENAGEMENT DU BOURG (définitif)

OPERATIONS	TRAVAUX			FINANCEMENTS				
	Travaux	Estimations	Réalisés	Origine	Subventions demandées	Subventions obtenues	Part communale	Financement
Assainissement				Subv : Conseil Général 40%	143.630	143.630		
Création : - d'un réseau de collecte des eaux usées - d'une station de traitement	Réseaux	218.927	265.956	Subv : Agence de l'Eau 30% (32250 Station - 58610 re	89.625	90.860		118.650
	Station	108.331	117.188	Emprunt 4,501% (29 ans - 2008/2037 - CRCA)				37.640
	Relevé topographique	7.700	9.185	Emprunt Agence de l'eau taux 0 - 15ans-2009/2024)				
	Honoraires (7,2%)	24.117	28.248	Total emprunts				156.290
	Contrôles Macheix		13.539	Autofinancement				43.336
				Total subventions				234.490
TOTAUX		359.075	434.116		233.255	234.490	199.626	434.116
Pluvial								
Création d'un réseau de collecte	Réseaux	36.235	54.556	Subv : Etat DGE 30%	11.653	11.653		
	Honoraires (7,2%)	2.609	3.928					
TOTAUX		38.844	58.484		11.653	11.653	46.831	
Voirie, aménagement, éclairage public								
Création des corps de chaussées	Régl honoraires		-6.268	Emprunt 2008 - CRCA - 30 ans - 4,501%-146552€)				146.552
	Travaux préliminaires	6.700	22.606	Emprunt 2008 - CRCA - 30 ans - 4,501%-164260€)				164.260
	Terrassem voirie 1	76.618	78.426	Emprunt (4,86%-29 ans - 2008/2037 - CRCA)				60.537
	Terrassem voirie 2	23.504	19.663					
	Terrassem voirie 4	23.719	23.256					
	Terrassem voirie 5	22.349	29.910	Part : Communauté de communes voirie	146.190	137.909		
Sous total voirie		146.190	151.255	(76 618 + 23 504 + 23 719 + 22 349 = 146 190)				
Aménagements	Du CD 6 au monument	42.302	53.777	Subv : Région 25% sur 211 622 €(limité)	53.300	53.300		
	Voie église au château	18.890	23.654	(6 700 + 42 302 + 18 890 + 16 959 + 10 040 +76 885				
	Voies Sud	16.959	17.980	+ 25 633) + 7,2% = 211 622 €				
	Complément aménag		21.602					
Arrosage intégré	Arrosage	10.040	5.550	Subv : Département 15% sur 251 800 €	37.770	37.770		
Eclairage public	Eclairage public	76.885	109.382	Subv : DGE 30% sur 120 662 €	36.199			
Plantations et aménagements paysagers	Aménag. paysagers	25.633	8.699	(10 040 + 76 885 + 25 633) + 7,2% = 120 662 €				
	Honoraires (7,2%)	24.739	28.289	Subv : fédération d'électricité 25% sur 82 420 €	15.497	15.497		
TOTAUX		368.338	436.526		288.956	244.476	192.050	
Electricité								
dissimulation du réseau	Réseaux	207.000	293.476	Subv : Syndicat électrification 75%	220.107	220.107		
	Honoraires (7,2%)	14.904		Coût réel des travaux : 73 293 x 4 = 293 476				
TOTAUX		221.904	293.476		220.107	220.107	73.369	
Téléphone								
effacement des lignes aériennes	Pose BSO	22.071	36.361					
	cablage	1.589	12.708	Subv France télécom 25%	2.290	6.480		
	Honoraires et matériaux télécom gratuit							
TOTAUX		23.660	49.069		2.290	6.480	42.589	
Eau								
Réfection du réseau vétuste du bourg	Réseaux	59.210	51.392	Participation syndicat AEP	19.042	15.055		
	Honoraires (7,2%)	4.263	3.700					
TOTAUX		63.473	55.092		19.042	15.055	40.037	
SOUS TOTAUX TRAVAUX AUTRES QU'ASSAINISSEMENT		716.219	892.647		542.048	497.771	394.876	
				TOTAL DES EMPRUNTS				371.349
				TOTAL DES SUBVENTIONS				497.771
				TOTAL DE L'AUTOFINANCEMENT				23.527
					542.048	497.771	394.876	892.647
				TOTAL DES EMPRUNTS AVEC ASSAINIS.				527.639
				TOTAL DES SUBVENTIONS AVEC ASSAINIS.				732.261
				TOTAL DE L'AUTOFINANCEMENT AVEC ASSAINIS.				66.862
TOTAUX TRAVAUX		1.075.294	1.326.762	TOTAUX FINANCEMENTS	775.303	732.261	594.501	1.326.762

Lutte contre LE FRELON ASIATIQUE.

Les services de la D.D.T. (Direction Départementale du Territoire, ex DDE), viennent de nous communiquer le message ci-après au sujet de la lutte contre les frelons asiatiques.

Ce frelon est arrivé chez nous avec des poteries importées d'Asie

C'est un prédateur des abeilles. Or nous savons combien ces dernières nous sont précieuses en pollinisant les fleurs et en participant en conséquence à l'abondance de notre nourriture (fruits, légumes).

La DDT nous conseille de vous inviter à créer des pièges dès le mois de février

Chaque frelon attrapé entre février et mars, c'est un nid potentiel éliminé et chaque nid comprend des centaines de frelons.

De plus en plus de nids sont découverts en fin d'automne quand les feuilles des arbres sont tombées.

Le frelon niche le plus souvent dans les arbres mais aussi, et c'est arrivé, dans les charpentes de nos maisons ou autres bâtiments..

La règle veut que ce soit le propriétaire du terrain sur lequel est fixé le nid de frelon qui doit supporter les frais de sa destruction.

Cela fait cher, surtout quand il faut une nacelle pour atteindre les nids difficilement accessibles.

La destruction du nid en hiver n'apporte pas grand chose car les reines nées avant l'automne quittent le nid et vont hiverner aux alentours, dans les isolants de nos habitations, dans les granges et même le plus souvent dans les troncs creux des arbres, pour passer un hiver sans être inquiétées par le froid.

Leur vulnérabilité est maintenant reconnue en 2 périodes de l'année à savoir :

1 - Lors des premiers jours de beau temps après l'hiver à l'occasion d'une journée chaude qui peut être en février. Les reines quittent leur hibernation et sont à la recherche de nourriture peu abondante encore. C'est à ce moment là que les pièges sont efficaces.

2 - Lors des derniers jours de beaux temps en octobre, avant que les reines ne se terrent dans les endroits isolés à l'approche de l'hiver. Il faut être prêt pour installer des pièges au versant sud de nos habitations. Pièges faits à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur dont on placera la partie haute à l'envers pour en faire un entonnoir, dans lesquels nous aurons pris soin de mettre du vinaigre de vin, ou de la bière brune, ou du panaché, ou du sirop, etc.

C'EST D'AUTANT PLUS IMPORTANT LORSQU'IL Y A EU UN NID A PROXIMITE DE CHEZ VOUS!!! Ce qui est le cas à Lavercaillère.

Cela ne coûte rien et surtout cela peut vous éviter une facture bien salée si vous avez un nid qui se fixe sur votre propriété. Sans parler de la dangerosité de tels frelons pour votre famille et vos proches.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à la mairie ou aux services de la DDT du LOT qui ont un chargé environnement - à GOURDON Tél 05 65 41 70 55

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Un assainissement collectif a été créé et mis en fonctionnement début 2008.

Il assure la collecte par un réseau spécifique et le traitement par une station d'épuration, des eaux usées et des eaux-vannes, d'une quarantaine de maisons.

La zone desservie avait été déterminée par une étude lors de l'établissement du schéma d'assainissement réalisé en 1995.

Cet équipement ne peut traiter que les **eaux usées** provenant des évier et des salles d'eau et les **eaux-vannes** provenant des wc.

Le réseau ne doit en aucun cas recevoir autre chose que des eaux (excepté le papier hygiénique). Aucun élément solide ou tissu ne doit y être introduit.

A titre d'exemple on a retrouvé sur la grille à la station, des pommes de terre, des carottes, des lingettes, des tampons, des chaussettes...

Il faut bannir le terme tout à fait impropre de « tout à l'égout ».

Il s'agit, chez nous comme ailleurs d'un système de **traitement des eaux domestiques**.

Le service est géré dans un budget annexe autonome de la commune.

Ce sont les usagers qui supportent le coût de l'amortissement et du fonctionnement du service

Ce coût est répercuté sur l'abonnement des compteurs et sur le prix de l'eau consommée.

Malgré l'importance des subventions obtenues lors de sa réalisation ce coût est élevé.

Des réajustements de prix peuvent selon les années être proposés pour équilibrer ce budget.

Ce service est primordial, notamment pour tous les propriétaires qui auraient dû mettre aux normes l'assainissement individuel de leur maison et plus particulièrement pour ceux qui ne disposent pas de la place pour le faire.

Il faut savoir que le reste de la commune a été contrôlé par le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) et que de coûteux travaux seront à faire par les propriétaires sur de nombreuses installations.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Syndicat Mixte du Pays de GOURDON exerce la compétence assainissement non collectif (individuel) pour les communes membres (28 communes des communautés de communes Haute Bouriane, Pays de Salviac, Sud Bouriane et commune d'Ussel).

Le SPANC est un service public qui a pour missions : Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'aide aux particuliers par le conseil, la vérification de la bonne exécution des travaux lors d'une réhabilitation ou de la création d'une installation neuve.

Sont concernées toutes les maisons non raccordées à un réseau d'assainissement collectif.

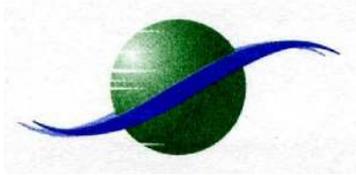
Le SPANC est financé par des redevances fixées par le comité syndical, non assujetties à la TVA

Dispositif	Interventions	Tarifs 2010
Installations existantes	Contrôle tous les 6 ans	15 €/an (18€/an de 2006 à 2009)
Installations neuves ou réhabilitations	Contrôle de projet (adéquation avec terrain)	80 €
	Contrôle de bonne exécution des travaux	70 €

Résidences secondaires : si votre dispositif n'a pas encore fait l'objet d'un diagnostic, merci de contacter le SPANC pour programmer la visite périodique.

Création d'une installation neuve ou réhabilitation : vous devez obligatoirement retirer un dossier en mairie.

Les techniciens se tiennent à votre disposition pour tous renseignements ou conseils relatifs à votre dispositif (mauvais fonctionnement, odeur, travaux...). N'hésitez pas à les contacter, ce service est à votre disposition dans le cadre de la redevance annuelle que vous payez.



NOS DECHETS MENAGERS : QUI FAIT QUOI ? COMMENT BIEN FAIRE ?

La collecte est faite par le SYMICTOM du Pays de Gourdon à Montcléra.

Le coût diffère peu d'une année sur l'autre (variation éventuellement due au prix du carburant);

Le traitement et les déchetteries sont gérés par le SYDED du Lot à Catus.

Le coût dépend des poids collectés et de la qualité du tri. Il est très important de diminuer le poids des ordures ménagères.

Coût en 2010 : - 1 Tonne d'ordures ménagères = 113 € HT

- 1 Tonne de recyclables = 57 € HT (tonnage total : 2 000 T.)

Il est interdit de mettre des ordures ménagères dans les recyclables : les containers sont contrôlés par nos agents de collecte, afin d'identifier les sacs d'ordures ménagères. Une information pourra être faite auprès des personnes dont les erreurs dégradent la qualité du tri.

Pour réduire la facture : **TRIER PLUS, TRIER BIEN, ET REDUIRE NOS DECHETS** (le déchet le moins cher est celui que l'on ne produit pas)



LE TRI : A déposer en vrac ou en sacs transparents.



LE COMPOSTAGE : déchets de jardin, déchets de cuisine, déchets ménagers non alimentaires : fleurs et plantes d'intérieur, sciures et copeaux de bois, cendres de bois refroidies, essuie-tout et mouchoirs en papier.



LE TRI DU VERRE : (sans les bouchons) à déposer dans les récup' verre prévus à cet effet. SAUF les ampoules, néons, porcelaine, céramique, grés (tasses, assiettes...), vitres, miroirs et flacons de médicaments : à déposer dans les bacs gris.

Les ventes de truffes à la foire de Lavercantière le 13 décembre 1905

Le 27 mars 2010, les membres de l'association, les jardiniers Bourians, qui animent le jardin pédagogique de Dégagnac, organisaient une séance de formation à la greffe des arbres fruitiers à Lavercantière.

Parmi la vingtaine de personnes venues s'initier à cette technique se trouvait Madame MAYSSONNIER qui n'était pas venue les mains vides.

Ce que je vais vous raconter illustre une fois de plus, la richesse des échanges que ces rencontres favorisent.

En effet, sachant qu'elle venait à Lavercantière, son époux, Monsieur Jacques MAYSSONNIER, aujourd'hui retraité, après avoir dirigé un commerce de truffe à Souillac, lui avait remis deux documents provenant des archives de son entreprise qui nous intéressent tout particulièrement.

Il faut dire que Mr Mayssonnier vient de publier un livre sur l'histoire du commerce de truffes tenu par sa famille pendant quatre générations. Il a, pour cela, étudié une masse importante d'archives. C'est en consultant ces documents, qu'il a trouvé un télégramme et une lettre tous deux datés du 13 décembre 1905, qui concernent la foire de Lavercantière de ce jour-là.

Voici le texte de la lettre-compte rendu qu'a reçu à l'époque Monsieur CHAMBON (Prédécesseur de Mr MAYSSONNIER) de Monsieur BLADIER, acheteur pour le compte de l'entreprise.

Cette lettre est très explicite voilà comment elle était rédigée.

Saint Martial le 13 Décembre 1905,

Monsieur CHAMBON,

Comme je vous l'annonçais dans ma dépêche de Dégagnac, il y avait à Lavercantière environ 1250 Kilos de truffes.

<i>Couderc</i>	<i>250</i>	
<i>Cubayne</i>	<i>150</i>	
<i>Henras</i>	<i>150</i>	
<i>Léon Izac</i>	<i>100</i>	
<i>Lalbert</i>	<i>150</i>	
<i>Joubès</i>	<i>100</i>	<i>etc...etc.</i>

(Il s'agit des kilos de truffes achetés par les concurrents).

La truffe me paraissait belle aussi j'ai cru bien faire de prendre ma bonne part.

Je puis me faire illusion mais il me semble qu'elle vaut celle de Cressensac. Demain à Gourdon, il y aura peu de marchandise, ça vaudra largement 10 francs et la truffe sera inférieure, je crois faire peu, à moins que les bons caveurs de l'Abbaye y viennent.

La truffe d'aujourd'hui coûte 2410 francs et les foies 160 francs.

Les truffes de Marminiac achetées par Jouclard 795 francs et les foies 497 francs ont été réglés comme je vous l'ai dit et je dois vous devoir à ce jour 3453 francs. Vous voudrez bien me dire si nous sommes d'accords.

S'il y avait quelque chose de nouveau pour Bach vous voudriez bien m'écrire Hôtel Combelles à Cahors ou bien à Bouyssi.

J'expédierai par l'express demain truffes et foies.

Je maudis un peu votre dépêche qui m'obligera à partir demain matin à 5 heures pour acheter quelques misérables foies.

Veillez agréer mes sincères salutations.

(Signature) BLADIER.

Le télégramme daté lui aussi du 13 décembre a été expédié de Dégagnac. Il est indiqué sans commentaires *1250 10 à 12 acheté 218 extra 2410 foies 160.*

Ce qui veut dire qu'il y avait 1250 kilos de truffes valant de 10 à 12 francs le kilo et qu'il en avait acheté 218 kilos qualifiée d'extra, pour le prix global de 2410 francs. Pour les foies, il en avait acheté pour 160 francs.

La lecture de ces deux documents permet de nous rendre compte que la truffe qu'on trouvait à la foire du 13 décembre de Lavercantière était excellente puisqu'elle était comparée à celle de Cressensac qui était réputée.

On n'insistera pas sur le fait que la truffe de Gourdon était inférieure et qu'il y en avait peu, exceptée celle de l'Abbaye apportée par « *de bons caveurs* ».

Aujourd'hui les quantités annoncées par Mr BLADIER nous laissent rêveur. En effet, d'après lui, il y avait sur le marché 1250 kg de truffes. Il en avait acheté 218 kg pour un montant de 2410 francs soit 11,06 francs le kilo.

Il semblerait que l'acheteur BLADIER soit peu intéressé par les foies. Il n'en a acheté que pour 160 francs à Lavercantière, alors qu'un (sous) acheteur, qui lui rend des comptes, Monsieur JOUCLARD, en a acheté pour 497 francs à Marminiac. Par ailleurs la lettre se termine par l'expression d'un mécontentement au sujet des foies, celui d'être obligé de partir le lendemain matin « *à 5 heures pour acheter quelques misérables foies* ».

Par contre il prépare sérieusement la foire de BACH, certainement pour acheter d'autres truffes, demandant à Mr CHAMBON de lui écrire « *s'il y avait quelque chose de nouveau* ».

Enfin il est précisé que, truffes et foies, seront expédiés par l'express, c'est-à-dire par le train, de GOURDON à SOUILLAC, car l'express ne s'arrête pas à DEGAGNAC.

Nos gares à cette époque et jusques dans les années 60 - 70, embaumaient très fortement la truffe tout l'hiver. Quand vous le dites aujourd'hui, certains ne veulent pas vous croire et vous prennent pour un affabulateur.

En nous transmettant ces documents Mr et Mme MAYSSONNIER ont montré combien ils aimaient leur métier et en étaient passionnés, comme le sont beaucoup de commerçants et d'artisans encore aujourd'hui.

Ils nous ont permis d'avoir une idée précise et très précieuse de la vente des truffes chez nous au début du 20^{ième} siècle. Nous aurions été bien incapables de parler de quantité et de prix à cette époque car ces éléments ne se sont pas transmis et il est difficile de l'imaginer aujourd'hui quand on voit la disparition quasi-totale des récoltes de truffes chez nous.

Ce ne sont pas les faibles quantités qui se vendent ces dernières années sur les marchés de Gourdon ou Lalbenque qui auraient pu nous informer davantage.

On peut voir sur internet qu'à Lalbenque, marché connu nationalement, qui fait l'objet de reportages aux journaux télévisés, le 8 décembre 2010, il ne s'est vendu que 60 kg de truffes à 500 € le kilo (soit 327 978,50 francs le kilo, en francs de 1905, montant dans lequel il y a beaucoup d'augmentation du prix de la truffe et beaucoup de dévaluation de la monnaie, mais cela est une autre histoire), il ne s'en était vendu que 30 kilos le 2 décembre 2009 et cela attire les foules.

Les 1 250 kilos de truffes vendus à Lavercantière en 1905 seraient restés inconnus si Mr et Mme MAYSSONNIER ne nous avaient pas donné leurs documents.

Nous les en remercions très sincèrement.

LAVERCANTIERE

Les maires de 1815 à aujourd'hui

Nommés par le Préfet

1815 à 1819	BOISSET Charles et RAYNAL Antoine
1819 à 1820	SOURDES
1821 à 1822	MANHES Pierre
1822 à 1830	GALAN Jean Pierre
1830	MANHES Pierre
1830 à 1846	BARGUES Antoine
1846 à 1871	GALAN Raymond
1871 à 1874	SOURDES Aquilin
1874 à 1876	GALAN Pierre

Elus par le Conseil Municipal

1876 à 1878	GALAN Pierre
1878 à 1884	SOURDES Aquilin
1884 à 1896	GALAN Pierre
1896 à 1908	SOURDES Aquilin
1908 à 1914	SOURDES Clément
1914 à 1919	BOUAT Amédée
1919 à 1925	GALET Antoine
1925 à 1964	FLOIRAC Amédée
1964 à 1983	PEZET Léopold
1983 à	VILARD Gilles

SERVICES

- MAIRIE :

Ouverte le mardi de 15h à 18h 30 et le jeudi de 14h à 18h

Le mercredi de 9 H à 12 H ou sur rendez-vous.

Téléphone/FAX Mairie : 05.65.41.54.11.

Téléphone/FAX du Maire : 05.65.41.53.21.

Courriel : mairielavercantiere@wanadoo.fr

Courriel du maire : Gilles.VILARD@orange.fr

Site de la commune : <http://lavercantiere.com>

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALVIAC :

Bureaux ouverts du lundi au vendredi.

Réception sur rendez-vous : Tél : 05 65 41 62 40.

Courriel : cc-salviac@info46.fr

Site de la Communauté de communes : <http://cc-Paysdesalviac.fr>

- ECOLES :

R P I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Rampoux, Thédirac,
Lavercantière.

Ecole maternelle à Lavercantière : Tél : 05 65 41 19 62.

- BIBLIOTHEQUE intercommunale Rampoux-Lavercantière :

Ouverte depuis 1984, tous les samedis de 16 H. à 18 H.

Tenue par Mmes Sogna TOME, Christiane MOULY, Monique GAULON et Marie
José VILARD

- LA POSTE :

Les bureaux les plus proches sont :

DEGAGNAC : ouvert tous les matins du lundi au vendredi.

SALVIAC : ouvert du mardi au vendredi.

- GARE SNCF :

Gare de DEGAGNAC. La gare ne fonctionne pas mais il est possible de prendre
quelques trains TER, en payant dans le train.

Gare de GOURDON. Tous les TER s'arrêtent et encore de nombreux train nationaux
de la ligne PARIS-TOULOUSE. Une lutte épique a été menée pour conserver ces arrêts.

- TRANSPORT A LA DEMANDE mis en place par la Communauté de Communes :

Tout le monde peut l'utiliser, quelque soit son âge ou ses revenus. Vous pouvez être
amené de chez vous à : **GOURDON** : le mardi matin et le samedi matin.

SALVIAC : le vendredi matin.

Il suffit d'appeler la veille avant 17h pour en faire la demande au 06 89 46 81 70

Vous serez ramené chez vous à midi et vous payerez une participation réduite (aide publique)

- **POINT VERT BANCAIRE (CRCA) au QUERCY BOURIAN :**

Avec une carte bancaire du Crédit Agricole vous pouvez retirer jusqu'à 100 euros.

- **CENTRE MEDICO-SOCIAL du Conseil Général:**

Rue des écoles à SALVIAC : 05 65 41 53 73

- **DECHETTERIE DU CANTON :**

Située au lieu-dit Nivelles entre Dégagnac et Salviac.

Heures d'ouverture : Mardi et mercredi : 14h – 18h.

Jeudi et vendredi : 9h - 12h.

Samedi : 14h – 17h.

- **ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE :**

Un accompagnement des élèves du primaire est en place pour des matières d'éveil.

- **GYMNASTIQUE DOUCE (TAI CHI CHUAN) :**

Le mercredi de 15 H. à 16 H.30 à la salle des fêtes par l'association "Ca Marche".

- **OCCITAN :** pour renseignement s'adresser à la mairie

Cours salle au dessus de la mairie le lundi de 18 h à 20 h. Professeurs Aimé TASTAYRE et Pierre ROUSSEL.

Sauf le deuxième lundi de chaque mois où le cours a lieu de 17 h à 19 h assuré par Guilhem BOUCHER, professeur de l'institut d'études occitanes. Ce jour-là, à la salle des fêtes de 19 h à 20 h. initiation aux danses traditionnelles, à 20 h repas et soirée musiques et danses traditionnelles.

- **THEATRE DES TROIS VALLEES :**

A la salle des fêtes :

. Initiation au théâtre le mardi de 19 H. à 21 H.

- **TENNIS (Club de tennis Rampoux-Lavercantière)**

Pour utiliser le terrain de tennis de Lavercantière,
s'adresser au commerce le QUERCY BOURIAN

- **ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT :**

Au centre de loisir de DEGAGNAC Tél : 05 65 41 48 51

Reçoit les enfants de 5 à 16 ans les mercredis et aux vacances scolaires.

- POINT INFORMATIQUE ET INTERNET :

A la Communauté de communes à Salviac à coté de l'office de tourisme.
Téléphoner au 05 65 41 62 43.

- RELAIS SERVICE PUBLIC :

Vous pouvez avoir des renseignements et entrer en communication avec divers organismes publics ou semi-publics sans vous rendre dans leurs services.

A la Communauté de communes à Salviac à coté de l'office de tourisme.
Téléphoner au 05 65 41 62 43.

- GITES RURAUX :

05 65 22 73 31	JANIS Christian à Montsalvy
05 65 27 10 98	PEROTTI Alain Courtès.
05 65 41 53 21	VILARD Gilles Peyrillac.
05 65 53 04 55	MOULENE David Lavercantière.
05 65 41 53 14	BESSE Alain Lavercantière.
05 65 37 20 09	HOLMAN Carolyn Moulin Blanc.
05 65 27 18 58	HUET Claudine Le Touron
05 65 37 40 26	VERHOEVEN Jacques Ponsillou
04 67 62 34 40	FELIU Françoise 8 rue arthur Ramade 34500 BEZIERS

- SOINS ET URGENCES

Docteurs à DEGAGNAC : Mme LOUISA-CAMUS Laurence tél : 05 65 27 10 83
SALVIAC Mr. MAZIERES Jacques tél : 05 65 41 59 93

Infirmiers : Mr HERMANT – Mr GAULON tél : 05 65 41 53 54

Pharmacie de SALVIAC tél : 05 65 41 51 54

POMPIERS à CAZALS : 112 ou 18

URGENCES Hôpital de Gourdon : tél : 05 65 27 65 47.

GENDARMERIE : 05 65 41 50 17 (ou faire seulement le 17)